



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 juillet 2003  
Français  
Original: anglais et français

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4793<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 25 juillet 2003, dans le cadre de l'examen que le Conseil a consacré à la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité insiste de nouveau sur la nécessité pour les forces politiques ivoiriennes d'appliquer pleinement et sans délai toutes les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que celles de l'accord intervenu à Accra le 8 mars 2003 (« Accra II »), en vue de la tenue d'élections ouvertes, libres et transparentes en 2005. Le Conseil prend note avec satisfaction de la mise en place du gouvernement de réconciliation nationale et des progrès enregistrés, en particulier l'identification des sites de cantonnement et la délégation de pouvoir du Premier Ministre, et attend avec intérêt la suite des progrès, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Conseil se félicite également de la « déclaration conjointe des forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et des forces armées des Forces nouvelles » du 4 juillet 2003 (S/2003/704).

Le Conseil de sécurité souligne toutefois que beaucoup reste à faire pour parvenir à la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Conseil de sécurité fait siennes les recommandations de sa mission en Afrique de l'Ouest (S/2003/668). Le Conseil appelle les forces politiques ivoiriennes à redoubler d'efforts dans les domaines suivants : le vote par l'Assemblée nationale de la loi d'amnistie qui lui a été soumise par le Gouvernement, la mise en oeuvre complète du programme de « désarmement, démobilisation et réinsertion », l'extension des services publics et de l'autorité de l'État aux zones restées sous le contrôle des Forces nouvelles, la nomination des Ministres de la défense et de la sécurité intérieure, l'assurance d'une sécurité égale pour tous les membres du Gouvernement, le démantèlement des milices sur toute l'étendue du territoire, l'arrêt du recours aux mercenaires et des achats d'armes.

Le Conseil de sécurité renouvelle son soutien et ses encouragements au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Il lui demande de le tenir étroitement informé de tout développement en direction de la pleine réalisation des objectifs susmentionnés. Il se réjouit que la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) soit désormais opérationnelle et



espère que ses effectifs seront rapidement au complet, y compris dans les domaines sensibles que sont les questions politiques et les droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité renouvelle son plein soutien aux efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la France qui contribuent à une solution pacifique à la crise. Il salue en particulier le bon déroulement du déploiement de leurs forces de maintien de la paix dans l'ouest du pays pour appuyer la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai. Le Conseil appelle les États Membres à continuer de répondre à l'appel lancé lors de la conférence des donateurs, qui s'est tenue le 18 juillet à Paris, en présence du Secrétaire exécutif de la CEDEAO et du Représentant spécial du Secrétaire général, et à apporter un soutien logistique et financier à l'ECOMICI, afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter de l'importante mission dont elle est investie.

Le Conseil invite instamment les donateurs à contribuer à la reconstruction de la Côte d'Ivoire conformément aux engagements pris à Kleber.

Le Conseil de sécurité marque sa préoccupation face à la permanence de facteurs régionaux d'instabilité, en particulier le recours aux mercenaires et aux enfants soldats et la prolifération des petites armes et des armes légères qui nuisent à une sortie de crise durable dans la région. Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire, dès que possible, des recommandations sur les voies de combattre ces problèmes sous-régionaux et transfrontaliers, en se concentrant plus particulièrement sur une meilleure coordination des efforts des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est convaincu qu'une solution durable aux problèmes de la sous-région nécessitera en outre une véritable coopération entre tous les États concernés, assortie de mesures de confiance et de l'engagement personnel des chefs d'État de la sous-région. »

---